

Discours de Amadou Toumani Touré

Parlement européen

7 septembre 2010

« **M**onsieur le Président du Parlement Européen ; Monsieur le Président de la Commission Européenne ; Madame la Haute Représentante pour les Affaires Etrangères et la Politique de Sécurité ; Monsieur le Commissaire au Développement ; Honorables Députés Européens ; Honorables Députés du Mali,

Je voudrais, tout d'abord, vous féliciter Monsieur le Président, pour votre élection à la tête du Parlement européen, remercier chaleureusement les présidents des groupes politiques et l'ensemble des parlementaires européens, de m'avoir offert le privilège de partager avec vous, ma vision sur quelques grands défis, auxquels mon pays fait face et les efforts qu'il déploie au quotidien pour leur apporter des solutions idoines.

Mesdames, Messieurs les Députés,

Le Mali, couvrant une superficie de 1.240.000 km², est situé au cœur de l'Afrique de l'Ouest avec sept pays frontaliers et 7000 km de frontière. Pays de vieilles civilisations doté d'un patrimoine culturel riche et varié, la prestigieuse histoire du Mali pourrait se raconter à travers quelques faits, repères et symboles.

En leur nombre, je veux citer la Charte de Kurukan Fuga.

Adoptée, il y a 776 Ans, à la Fondation de l'Empire du Mali par Soudjata KEITA en 1236 la Charte de " Kouroukan Fuga " avait tous les attributs d'une Constitution. Elle codifiait :

l'Organisation du Pouvoir (ses Limites et ses Obligations),

la Défense des Droits Humains et des Libertés Publiques,

la Protection des Activités Professionnelles, des Personnes et de leurs Biens.

Un de ses Articles était ainsi libellé : " La personne humaine est sacrée et inviolable ", proclamant ainsi, avec quelques siècles d'avance, ce qui allait devenir un Principe- clé, des Constitutions des Démocraties Modernes. Dans le haut lieu de l'expression de la démocratie qu'est le Parlement européen, cette évocation m'a paru importante.

L'Histoire du Mali, c'est aussi Tombouctou : La ville mystérieuse, la Ville des 333 Saints qui comptait déjà au 16ème siècle, 25.000 étudiants venus de nombreux pays écouter les Savants à l'ombre de la vénérable mosquée Sankoré et son complexe universitaire.

Mahmoud Kaati, Auteur du " Tarikh-el-Fetach ", témoigne de l'époque, en ces termes, je cite : " Tombouctou était reconnue pour, la Solidité des Institutions, les Libertés Politiques, la Sécurité des Personnes et des Biens, la Clémence et la Compassion envers les Pauvres et les Etrangers, la Courtoisie à l'égard des Etudiants et des Hommes de Science et l'Assistance portée à ces derniers ". Fin de citation.

En 2006, Tombouctou a été proclamée capitale de la culture islamique. Le Mali, c'est aussi le Pays Dogon connu dans le monde pour son site naturel exceptionnel et sa richesse culturelle qui en font la première destination touristique de notre pays.

L'Histoire du Mali, c'est également celle d'une relation ancienne avec l'Europe. A titre de rappel, l'Empereur Mansa Moussa plus connu sous le nom de Kankou Moussa, établit des relations diplomatiques avec le Portugal déjà au 14ème siècle.

Monsieur le Président,

Honorables Députés,

Devant vous, représentants élus des Peuples d'Europe, je tiens à vous exprimer la profonde reconnaissance du Peuple malien, pour la qualité et le volume de la Coopération, entre l'Union européenne et le Mali.

L'Union Européenne, est le premier partenaire au développement du Mali. Nous sommes le deuxième bénéficiaire, de l'aide provenant des Fonds Européens de Développement (FED) en Afrique au Sud du Sahara.

Je voudrais me réjouir surtout de la bonne mise en œuvre de notre coopération.

A titre d'illustration, le 9ème FED a été engagé à 100% et depuis bientôt deux ans, le 10ème FED s'exécute sur de bonnes bases.

Monsieur le Président,

Honorables Députés,

Les résultats de notre coopération ont un impact direct sur la qualité de vie des populations ; elles confortent également les bases de notre système démocratique.

Entamé dans la douleur, suite aux événements ayant conduit au coup d'Etat du 26 mars 1991, le processus de démocratisation au Mali a été marqué par quelques étapes-clés, parmi lesquelles la Transition démocratique (du 26 mars 1991 au 08 juin 1992) conduite à son terme dans les délais et le respect des engagements souscrits.

A l'issue d'une transition de 14 mois, des élections libres et démocratiques ont été organisées en 1992. Dix ans après, en 2002, j'ai été élu à l'issue d'un scrutin présidentiel qui marque la première alternance démocratique dans la sérénité au Mali.

Mesdames, Messieurs,

Après mon élection, j'ai proposé à la classe politique malienne une gestion consensuelle du pouvoir dont la philosophie essentielle tient en cette formule : gouverner ensemble, dans le respect de nos différences.

La singularité de l'expérience malienne réside dans le fait qu'elle ne découlait d'aucune crise post-électorale. Elle est une démarche consciente et volontaire sur la nécessité d'une mise en

commun des efforts des forces politiques, sociales et associatives au service du développement du Mali.

Dans ma vision, le pouvoir doit être plus un facteur de cohésion que de division ; et cela dans le respect de toutes les libertés fondamentales.

Il convient de souligner que le consensus politique ne signifie pas unanimité. Le consensus implique plutôt la notion de compromis.

Le consensus politique au Mali est une tentative avancée, dans la construction de ce nouveau système politique en devenir en Afrique, à savoir les larges Coalitions Gouvernementales.

L'expérience malienne a regroupé l'ensemble des forces politiques autour de la Vision d'un Président de la République, élu indépendant.

Le consensus politique a conforté les bases de la réconciliation entre les composantes significatives de la classe politique et les Institutions de la République, d'une part, une réconciliation entre les hommes politiques eux-mêmes, d'autre part.

Monsieur le Président,

Honorables Députés,

C'est dans le même esprit de consensus que nous avons engagé une réflexion sur la Consolidation de la Démocratie au Mali, après 20 ans de pratique.

Le Comité d'Experts chargé de conduire cette mission a eu à rencontrer la classe politique, la société civile, les confessions religieuses, les syndicats et les légitimités traditionnelles.

Les Réformes proposées à l'issue de ces concertations visent à :

corriger les lacunes et les insuffisances révélées par la pratique institutionnelle;

obtenir une forte participation des citoyens aux élections ;

réduire le coût des consultations électorales ;

renforcer les capacités des partis politiques,

Elaborer un statut de l'opposition et du chef de l'opposition.

Elles feront l'objet d'un référendum constitutionnel après leur adoption par l'Assemblée nationale du Mali.

C'est le lieu, pour moi, de saluer les Députés Maliens avec qui j'entretiens les meilleures relations, qu'ils soient de la Majorité présidentielle ou de l'Opposition.

J'exprime mes sincères remerciements à ceux d'entre eux présents, ici, à mes côtés à Strasbourg.

Monsieur le Président,

Honorables Députés,

L'évolution politique et institutionnelle du Mali fera toujours une place de choix à la décentralisation. (Je voudrais rappeler que nos grands empires depuis le 10ème siècle étaient tous décentralisés).

Les approches originales de décentralisation, conçues et mises en œuvre par le Mali, s'appuient sur les facteurs suivants :

Le socle d'une volonté politique en harmonie avec la conviction que la décentralisation ne peut être réussie sans la déconcentration par étapes successives,

L'élaboration et la mise en œuvre de réformes conséquentes en vue d'améliorer la gouvernance économique et locale,

La poursuite de l'accompagnement financier et technique de l'Union Européenne.

Le Projet d'Appui à la Réforme Administrative (PARAD) et le Programme de Développement Institutionnel (PDI), ont tous deux bénéficié de l'appui européen. Ils concourent à une meilleure organisation de l'Etat et à la modernisation de son administration en renforçant les capacités de celle-ci.

Le Mali compte 703 communes urbaines et rurales, 49 Cercles, 08 régions et 01 district qui sont administrés par des Conseils Communaux, des Conseils de Cercle et des Assemblées Régionales.

Un Haut Conseil des Collectivités Territoriales permet d'assurer la représentation nationale de nos entités décentralisées. La création d'un Sénat est envisagée dans les réformes politiques proposées pour approfondir notre processus de décentralisation.

Pour appuyer le développement local, un instrument financier original dénommé Agence Nationale d'Investissement des Collectivités Territoriales (ANICT) a permis de réaliser de nombreux équipements collectifs et d'offrir des services sociaux de base.

Monsieur le Président,

Honorables Députés,

Devant cette auguste Assemblée, j'ai souhaité aussi aborder la thématique de l'immigration. Les questions de migrations nous concernent tous car elles revêtent pour chacun de nous, chacun de nos pays, une dimension multiple qui réunit dans une même problématique des questions démographiques et économiques, des considérations sociales et humanitaires et des préoccupations identitaires et sécuritaires.

Il s'agit pour nous, aujourd'hui, de trouver des domaines d'intérêt partagé et des incitations qui seront de nature à faire des migrations une contribution à la croissance générale et au bien-être global de nos deux continents. Tel est le défi.

La fuite des cerveaux constitue le coût le plus significatif de la migration pour les pays africains compte tenu du stock limité de personnel qualifié dans de nombreux domaines dont l'éducation et surtout la santé.

Selon l'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM), quarante pourcent (40 %) de pays africains ont trente cinq pour cent (35 %) ou plus de leurs diplômés universitaires qui résident à l'étranger.

Mais, ne nous y trompons pas, l'immigration des Africains se fait d'abord et avant tout en Afrique. Sur le Milliard d'Africains estimés, à peine 2 millions d'Africains au Sud du Sahara vivent en Europe.

La tragédie des jeunes, hommes et femmes, essayant de traverser des déserts, des mers, des océans vers le paradis européen à la merci de tous les dangers (passeurs sans scrupules), reste vivace dans nos mémoires. Combien sont-ils morts de soif ou au fond des eaux ?

Aucune statistique ne saurait l'établir. Pour prendre l'exemple de mon pays, le Mali, grand pays d'immigration et d'émigration, sur les 4 millions de Maliens à travers le monde, 3 millions et demi d'entre eux vivent sur le continent africain et à peu près 200.000 dans toute l'Europe et le reste du monde.

Au plan économique, les transferts de revenus de la diaspora malienne sont estimés à 456 millions d'euros par an, soit environ 11% du Produit Intérieur Brut, selon une étude de la Banque Africaine de Développement en 2005. Selon les mêmes sources, ces transferts équivaleraient à 85% de l'aide publique au développement reçue par le Mali par an.

Monsieur le Président,

Honorables Députés,

C'est le lieu, pour moi, de saluer la qualité du dialogue politique entre le Mali et l'Union Européenne sur les questions de migrations.

Le Co-développement en est un des acquis. Il permet à certains de nos partenaires de financer des programmes de formations professionnelles des jeunes dans des métiers et de soutenir des initiatives d'entrepreneuriat local. Sans oublier les programmes de réinsertion des migrants de retour au berceau.

Le dialogue politique sur la migration entre l'Union Européenne et l'Afrique de l'Ouest nous a permis d'engager une expérience-pilote avec la création à Bamako du Centre d'Information et de gestion des Migrations (CIGEM) ayant pour missions :

L'amélioration de la connaissance des phénomènes migratoires

L'accueil, l'information, l'orientation et l'accompagnement des migrants potentiels et des migrants de retour,

L'information sur les conditions juridiques de la migration et la sensibilisation de la population pour la prévention de la migration clandestine,

La valorisation du capital humain, financier et technique des Maliens de l'extérieur.

Monsieur le Président ;

Honorables Députés,

Les questions de sécurité représentent un volet important de nos échanges avec l'Union Européenne.

Il est donc opportun de vous entretenir de la Bande sahélo-saharienne, une menace collective, y compris pour l'Europe.

Couvrant une superficie de 8 millions de Km², soit le 1/4 de l'Afrique et s'étendant de la Mauritanie au Soudan en passant par le Mali, le Niger, l'Algérie, la Libye et le Tchad, la bande sahélienne connaît une densité démographique au km² presque nulle, un relief des plus difficiles, des massifs montagneux sur des centaines de kilomètres, des dunes de sable couvrant des centaines de milliers de km² ».